



**CEFEDM DE NORMANDIE**  
pratiquer, enseigner, créer

VALIDATION DES ACQUIS  
DE L'EXPÉRIENCE  
DIPLOME D'ÉTAT DE  
PROFESSEUR DE MUSIQUE

Financer la procédure de  
VAE avec Uniformation<sup>1</sup>



Avant d'entamer toute démarche,  
contacter la délégation Uniformation de  
votre domiciliation pour connaître vos  
droits et pour monter votre dossier :

0 969 32 05 55

Le dispositif de la VAE est basé sur **24 heures de prestation**, soit :

- la procédure de validation des acquis, correspondant à 1 heure (dépôt du livret 2 + passage devant le jury) ;
- un dispositif d'accompagnement de 23 heures (dispositif optionnel).

**Selon les dispositifs et la situation du candidat, Uniformation** peut financer :

- Les frais de validation des acquis (dépôt du livret 2 + passage devant le jury), soit 800 € ;
- Les frais liés à l'accompagnement, soit 550 € ;
- Les frais annexes : frais de transport, hébergement... (barème forfaitaire sous réserve d'acceptation) ;
- La rémunération (sur la base de 100% du salaire de référence, dans la limite de 2, 3 fois le plafond de la Sécurité Sociale) dans le cas où l'employeur a rempli une autorisation d'absence et si la VAE et/ou l'accompagnement se déroulent pendant le temps de travail.

<sup>1</sup>Ce document complète le document intitulé « Financement de la VAE – Mode d'emploi ». Il concerne tout particulièrement les salariés dont l'employeur cotise à Uniformation. Ce document n'a pas valeur de droit. En cas de doute ou de question, le candidat doit s'adresser directement à Uniformation.

## Les financements possibles si le candidat est salarié en CDI

**Lorsque la démarche est à l'initiative du salarié**, elle peut être financée comme suit :

- si la démarche VAE est réalisée **en dehors du temps de travail**, elle ne peut être prise en charge qu'au titre du **compte personnel de formation** (CPF). La prise en charge au titre du congé VAE est impossible.

Pour faire sa demande, le salarié doit :

- Télécharger le dossier de **Demande de prise en charge CPF** ;
- Compléter les parties le concernant ;
- Faire remplir les parties concernant "l'organisme de validation" et "l'organisme d'accompagnement" par le CEFEDM de Normandie ;
- Transmettre le dossier original complet (en garder une copie) **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017** à :

**Uniformation-Paris  
Cellule CPF  
43 boulevard Diderot  
BP 80057  
75560 PARIS CEDEX 12**

- si la démarche est réalisée **en tout ou partie sur le temps de travail** avec l'accord de l'employeur, la prise en charge peut se faire au titre du **compte personnel de formation** (CPF) et/ou du **congé VAE** d'une durée de 24 heures pour l'accompagnement et/ou la validation.

Pour faire ses demandes, le salarié doit :

- Télécharger le dossier de **Demande de prise en charge d'un congé pour la VAE** et/ou le dossier de **Demande de prise en charge CPF** ;
- Compléter les parties le concernant ;
- Faire remplir les parties concernant "l'organisme de validation" et "l'organisme d'accompagnement" par le CEFEDM de Normandie ;
- Transmettre le dossier original complet (en garder une copie) **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017** à :

**Uniformation-Paris  
Congé formation ou Cellule CPF  
43 boulevard Diderot  
BP 80057  
75560 PARIS CEDEX 12**

**Lorsqu'elle est à l'initiative de l'employeur** ou qu'il a donné son accord, la démarche peut être financée dans le cadre du **Plan de formation** de l'entreprise. Prendre contact avec votre conseiller Uniformation.

## Les financements possibles si le candidat est salarié en CDD

**Lorsque la démarche est à l'initiative du salarié**, elle peut être financée qu'elle soit réalisée en dehors du temps de travail ou en tout ou partie sur le temps de travail, au titre du [compte personnel de formation](#) (CPF) et/ou du **congé VAE** d'une durée de 24 heures pour l'accompagnement et/ou la validation.

Pour faire ses demandes, le salarié doit :

- Télécharger le dossier de [Demande de prise en charge d'un congé pour la VAE](#) et/ou le dossier de [Demande de prise en charge CPF](#) ;
- Compléter les parties le concernant ;
- Faire remplir les parties concernant "l'organisme de validation" et "l'organisme d'accompagnement" par le CEFEDM de Normandie ;
- Transmettre le dossier original complet (en garder une copie) **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017** à :

**Uniformation-Paris**  
**Congé formation** ou **Cellule CPF**  
**43 boulevard Diderot**  
**BP 80057**  
**75560 PARIS CEDEX 12**

**Lorsqu'elle est à l'initiative de l'employeur** ou qu'il a donné son accord, la démarche peut être financée dans le cadre du [Plan de formation](#) de l'entreprise. Il faut cependant que le calendrier de la procédure de VAE soit inclus dans la période du CDD. Prendre contact avec votre conseiller Uniformation.

## En cas de prise en charge totale ou partielle par Uniformation

Le candidat recevra la décision par Uniformation.



Le candidat doit alors adresser au CEFEDM de Normandie au plus tard le 15 décembre 2017 :

- Une copie de la décision de prise en charge d'Uniformation, accompagnée le cas échéant de la feuille d'émargement ;
- le bulletin d'inscription à la suite de la procédure VAE ;
- le complément du règlement des frais d'inscription en cas de prise en charge financière partielle.

En cas de demande de congé VAE avec demande d'autorisation, le candidat doit informer également son employeur.

## En cas de refus de prise en charge par Uniformation

En cas de refus de prise en charge par Uniformation **et** si le candidat n'a pas obtenu de prise en charge de ses employeurs, le tarif réduit (450 € au lieu de 800 €) sur la procédure de validation sera appliqué.

En cas de demande de congé VAE avec demande d'autorisation, le candidat doit informer également son employeur de ce refus de prise en charge.

 Le candidat doit alors adresser au CEFEDEM de Normandie au plus tard le 15 décembre 2017 :

- la décision de non prise en charge d'Uniformation ;
- **ainsi que** la décision de non prise en charge de ses employeurs ;
- le bulletin d'inscription à la suite de la procédure VAE et le règlement correspondant



Les documents suivants, nécessaires à la constitution de vos dossiers de demandes de financement sont téléchargeables sur le site internet du CEFEDEM de Normandie ([www.cefedem-normandie.fr](http://www.cefedem-normandie.fr)) :

- le devis relatif à la procédure de VAE
- le programme de l'accompagnement proposé par le CEFEDEM de Normandie
- le programme de la validation des acquis (dépôt du livret 2 + passage devant le jury)

=> Un exemplaire de ces documents est également joint à la notification de recevabilité.

## Contact VAE



### **Nos coordonnées**

CEFEDEM de Normandie

27 rue Pierre Corneille – 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Mail : [vae@cefedem-normandie.fr](mailto:vae@cefedem-normandie.fr)

Tél. : 02 32 76 07 10 (Élise BIET) - 06 11 74 55 94 (Bénédicte COUSIN)